

## Un an de prison et 1.600 euros d'amende avec sursis pour un policier qui aurait violenté un migrant place Anneessens

Un policier prévenu pour avoir violenté un migrant en avril dernier a été condamné vendredi matin à une peine d'un an de prison et à une amende de 1.600 euros, les deux avec sursis, par le tribunal correctionnel de Bruxelles.

Belga

Publié le 17-07-2020 à 11h57 - Mis à jour le 17-07-2020 à 16h07

**Policier condamné / 1 an et 1 600 € avec sursis**

**Profitez de toute l'actualité de DH Les Sports +  
pendant 3 mois à moitié prix !**

Le tribunal a estimé que les violences en cause étaient inacceptables, de même que la tentative de les dissimuler.

Les faits se sont déroulés le 21 avril dernier vers 22h15, à proximité d'un hôtel qui a accueilli des migrants durant la période de confinement, place Anneessens, dans le centre de Bruxelles. Des policiers ont procédé à un contrôle musclé de plusieurs personnes près de la place. L'opération visait à faire respecter l'interdiction de rassemblement liée à la pandémie de coronavirus. Les policiers ont emmené les migrants dans une camionnette pour les relâcher près du quai de

Willebroeck. L'un d'eux était suspecté d'avoir aspergé du gaz dans les yeux d'un jeune migrant soudanais, âgé de 18 ans, après l'avoir plaqué contre un mur et avoir détruit son GSM avec sa matraque.

Le prévenu a dit au juge qu'il regrettait son geste. Il a déclaré qu'il avait conscience d'avoir fait une erreur, affirmant qu'il avait eu "un coup de sang".

Le procureur a requis une peine d'un an de prison à son encontre pour coups et blessures avec circonstance aggravante de préméditation. Son avocat, Me Sven Mary, a plaidé une suspension probatoire du prononcé de la condamnation.

Le tribunal n'a pas accepté de se limiter à une déclaration de culpabilité non assortie d'une peine à condition que le policier ne commette plus de nouvelles infractions pendant un délai d'épreuve. Il a en effet remarqué, pour motiver sa décision, que le prévenu n'avait pas fait l'objet de sanctions disciplinaires, mais avait déjà reçu par le passé plusieurs rappels à l'ordre.